

Faits saillants des négociations

Juillet 2015

Table des matières

Conventions conclues en juillet.....	2
Règlements des salaires – juillet.....	3
Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne, mois courant.....	3
Tableau 2 : Augmentation annuelle moyenne, trois années courantes	3
Tableau 3 : Augmentation annuelle moyenne par industrie, mois courant	3
Tableau 4 : Augmentation annuelle moyenne par industrie, trois années courantes.....	4
Tendances des salaires par secteur (de 2005 à juillet 2015).....	5
Graphique 1 : Tendances des règlements du secteur public (ventilation : parapublic non municipal, parapublic municipal, fédéral) et du secteur privé	5
Graphique 2 : Tendances de l'Indice des prix à la consommation et des règlements du secteur parapublic (sauf le secteur fédéral) et du secteur privé	6
Règlements de juillet.....	7
Fabrication.....	7
Commerce et finances.....	7
Transport, communications et services publics	8
Administrations publiques.....	8
Enseignement et services connexes	9
Soins de santé et assistance sociale	9
Autres services	10
Sommaires de règlements choisis	11
Tableau 5 : Principales négociations en cours	13
Tableau 6 : Indice des prix à la consommation (2002 = 100)	14

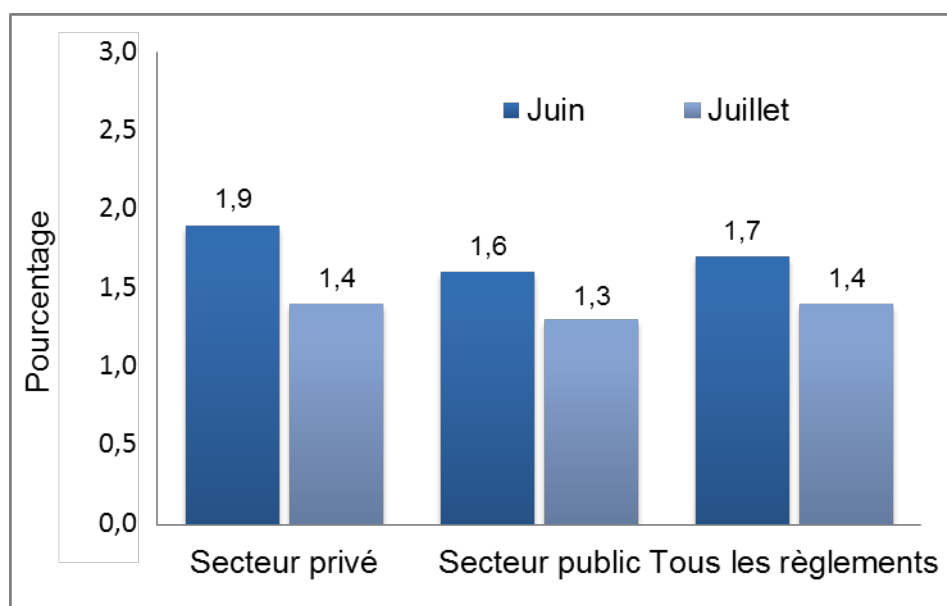
Conventions conclues en juillet

En juillet, 17 conventions collectives ont été ratifiées, chacune visant 150 employés ou plus. Ensemble, ces conventions visaient 46 237 employés, dont 64,2 % (29 698) étaient dans le secteur privé.

L'augmentation annuelle moyenne globale des taux de salaire de base en juillet était de 1,4 %, une baisse par rapport à celle de 1,7 % en juin. Dans le secteur public, les 12 conventions conclues accordaient une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,3 %, une diminution par rapport à celle de 1,6 % le mois précédent. Dans le secteur privé, les 5 conventions conclues accordaient une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,4 %, une baisse par rapport à celle de 1,9 % en juin.

En ce qui concerne les règlements de juillet, les secteurs qui ont connu les augmentations annuelles moyennes du salaire de base les plus élevées étaient les soins de santé et l'assistance sociale (5 règlements à 2 %) et la fabrication (1 règlement à 2 %). La plus faible augmentation annuelle moyenne du salaire de base a été constatée dans les secteurs du transport, des communications et des services publics (1 règlement à 1,0 %). Les administrations publiques (3 règlements) ont connu une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,9 %. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base dans le commerce et les finances, qui représentaient 63 % du nombre total d'employés (29 150), a atteint 1,4 %.

Augmentation annuelle moyenne du salaire de base



Règlements des salaires – juillet

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne, mois courant

Secteur	Conventions	Employés	Juillet 2015 %
Privé	5	29 698	1,4
Public	12	16 539	1,3
Tous les règlements	17	46 237	1,4

Tableau 2 : Augmentation annuelle moyenne, trois années courantes

Secteur	2013 %	2014 %	Janvier-juillet 2015 %
Privé	2,3	1,9	1,6
Public	0,5	1,4	1,6
Tous les règlements	1,0	1,5	1,6

Tableau 3 : Augmentation annuelle moyenne par industrie, mois courant

Secteur	Conventions	Employés	Augmentation annuelle moyenne - juillet %
Primaire	-	-	-
Fabrication	1	258	2,0
Construction	-	-	-
Commerce et finances	3	29 150	1,4
Transport, communications et services publics	1	5 356	1,0
Administrations publiques	3	4 206	1,9
Enseignement et services connexes	2	4 686	1,1
Soins de santé et assistance sociale	5	1 561	2,0
Autres services	2	1 020	1,5
Tous les règlements	17	46 237	1,4

Tableau 4 : Augmentation annuelle moyenne par industrie, trois années courantes

Secteur	2013 %	2014 %	Janvier-juillet 2015 %
Primaire	2,1	2,3	1,9
Fabrication	1,2	1,9	1,7
Construction	2,6	2,6	1,7
Commerce et finances	1,4	1,8	1,4
Transport, communications et services publics	2,1	1,7	1,4
Administrations publiques	1,1	1,7	1,9
Enseignement et services connexes	0,0	1,3	1,3
Soins de santé et assistance sociale	1,1	1,3	1,5
Autres services	2,3	1,9	1,5
Tous les règlements	1,0	1,5	1,6

Tendances des salaires par secteur (de 2005 à juillet 2015)¹

Graphique 1 : Tendances des règlements du secteur public (ventilation : parapublic non municipal, parapublic municipal, fédéral) et du secteur privé

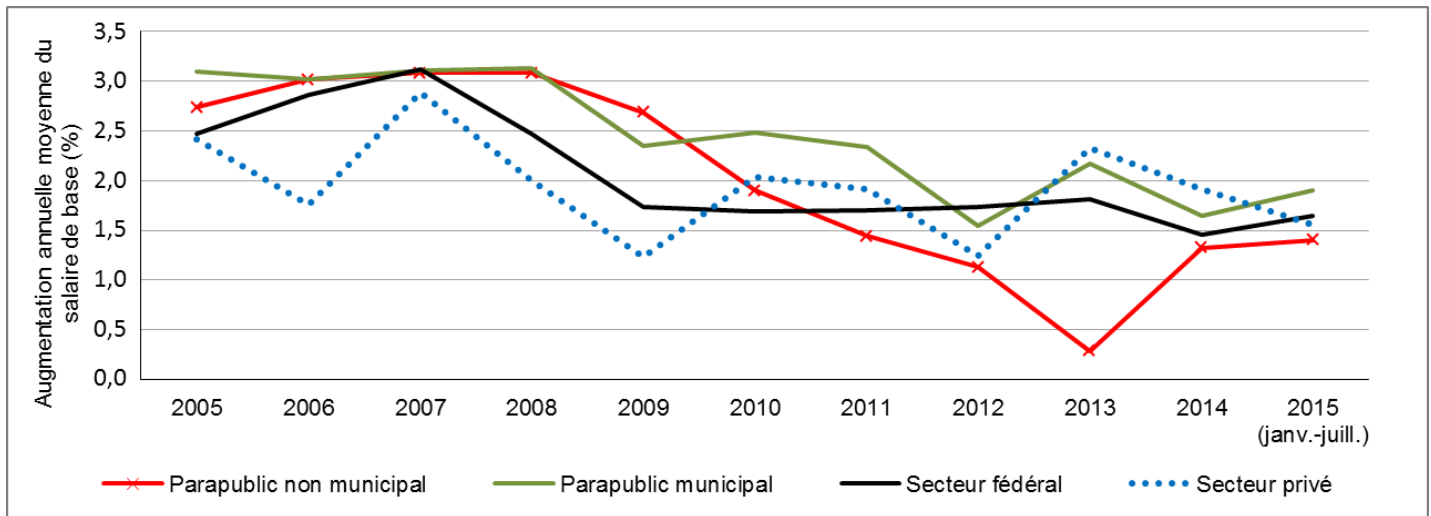


Tableau du graphique 1 : Tendances des règlements du secteur public (ventilation : parapublic non municipal, parapublic municipal, fédéral) et du secteur privé

Secteur	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (janv.-juill.)
Non municipal	2,7	3,0	3,1	3,1	2,7	1,9	1,4	1,1	0,3	1,3	1,4
Municipal	3,1	3,0	3,1	3,1	2,3	2,5	2,3	1,5	2,2	1,7	1,9
Fédéral	2,5	2,9	3,1	2,5	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,5	1,6
Privé	2,4	1,8	2,9	2,0	1,2	2,0	1,9	1,2	2,3	1,9	1,6

Le graphique ci-dessus illustre les augmentations annuelles moyennes du salaire de base dans les secteurs parapublic non municipal, parapublic municipal, fédéral et privé en Ontario de 2005 à juillet 2015.

De janvier à juillet 2015, l'augmentation annuelle moyenne du salaire de base dans le secteur parapublic non municipal a atteint 1,4 % et celle du secteur parapublic municipal, 1,9 %. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base dans les secteurs fédéral et privé était de 1,6 %.

¹ Les données sur les salaires sont tirées des conventions visant 150 employés ou plus, un corpus représentant 81 % de tous les employés syndiqués de l'Ontario. Elles sont fondées également sur les conventions ratifiées du 1^{er} janvier 2005 au 31 juillet 2015 (données à jour le 31 juillet 2015). Ces données tiennent compte de l'augmentation annuelle moyenne du salaire de base sur la durée de la grille salariale de la convention collective et excluent les paiements forfaitaires. Les données sur les salaires tiennent compte en outre des estimations des IVC.

Graphique 2 : Tendances de l'Indice des prix à la consommation et des règlements du secteur parapublic (sauf le secteur fédéral) et du secteur privé²

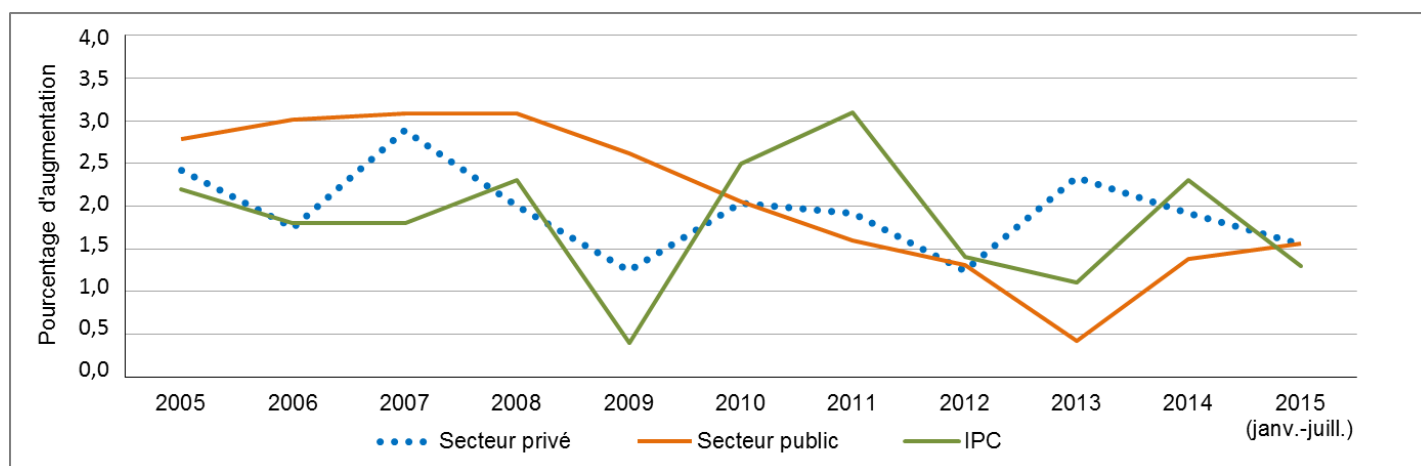


Tableau du graphique 2 : Tendances de l'Indice des prix à la consommation et des règlements du secteur parapublic (sauf le secteur fédéral) et du secteur privé

Secteur	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (janv.-juill.)
Parapublic	2,8	3,0	3,1	3,1	2,6	2,0	1,6	1,3	0,4	1,4	1,6
Privé	2,4	1,8	2,9	2,0	1,2	2,0	1,9	1,2	2,3	1,9	1,6
IPC (2002 = 100)	2,2	1,8	1,8	2,3	0,4	2,5	3,1	1,4	1,1	2,3	1,3

Le graphique ci-dessus illustre les augmentations annuelles moyennes du salaire de base dans les secteurs parapublic et privé ainsi que l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario de 2005 à juillet 2015.

De janvier à juillet 2015, les augmentations annuelles moyennes du salaire de base dans l'ensemble du secteur parapublic et dans le secteur privé ont toutes deux atteint 1,6 %. L'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario a atteint une moyenne de 1,3 % de janvier à juillet et s'établissait à 1,5 % en juillet, une augmentation par rapport à 1,0 % le mois précédent.

² Les données sur les salaires sont tirées des conventions visant 150 employés ou plus, un corpus représentant 81 % de tous les employés syndiqués de l'Ontario. Elles sont fondées également sur les conventions ratifiées du 1^{er} janvier 2005 au 31 juillet 2015 (données à jour le 31 juillet 2015). Ces données tiennent compte de l'augmentation annuelle moyenne du salaire de base sur la durée de la grille salariale de la convention collective et excluent les paiements forfaitaires. Les données sur les salaires tiennent compte en outre des estimations des IVC.

Règlements de juillet

Fabrication

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Natrel Inc. (Agropur) Don Mills	Teamsters	2,0	1,7	0,60 \$/h ³	258	60	31 mars 2020

Commerce et finances

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Supermarchés Loblaws Ltée, Zehrs Markets, Zehrmart Inc., Great Canadian Food Stores et Real Canadian Superstores	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce	1,4	2,1	Temps partiel : 100 \$ ⁴	11 710	72	1 ^{er} juillet 2021
Supermarchés Loblaws Ltée (Loblaws / RCSS / GFS)	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce	1,4 ⁵	1,3	Temps plein : 1 500 \$; temps partiel : 750 \$; autres temps partiel : 350 \$ ⁶	13 440	72	1 ^{er} juillet 2021
Metro Ontario Inc.	Unifor	1,1 ³	1,1		4 000	48	13 juillet 2019

³ Un rajustement fixe d'indemnité de vie chère de 0,60 \$/h est payé séparément des salaires.

⁴ Pour les employés à temps partiel dans l'échelle salariale qui obtiennent le nouveau taux et qui ne reçoivent pas une augmentation d'au moins 0,40 \$/h la première année.

⁵ À l'exclusion des rajustements pour certains groupes.

⁶ Détails dans le sommaire de règlements (page 12).

Transport, communications et services publics

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Hydro One Inc.	Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique (SCFP)	1,0	1,0	1 ^{er} avril 2015 : 1 %; 1 ^{er} avril 2016 : 2 %	5 356	36	31 mars 2018

Administrations publiques

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Cité d'Oshawa	Association internationale des pompiers (Oshawa)	2,8	3,0		195	48	31 déc. 2015
Cité d'Ottawa (parcs, loisirs et services culturels) (temps partiel)	SCFP	2,0	1,9		3 200	24	31 déc. 2015
Cité de London (intérieur)	SCFP	1,2	1,0		811	48	31 déc. 2018

Enseignement et services connexes

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Université de Toronto (unité 1)	SCFP	1,0	0,5		4 300	44	31 déc. 2017
Université Trent	SEFPO	1,5	1,5		386	36	30 juin 2018

Soins de santé et assistance sociale

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Halton Healthcare Services (temps plein, temps partiel)	SCFP	0,7	0,7	Année 1 : 0,7 %; année 2 : 0,7 %; année 3 : 0,7 %; année 4 : 0,7 %	656	48	28 sept. 2017
Community Living North Halton	SEFPO	3,7	3,8 ⁷		288	24	31 mars 2016
Central West Specialized Developmental Services	SEFPO	3,5	3,5 ⁵	Prime à la signature : 150 \$	306	24	31 mars 2016
Total Communications Environment Inc.	SCFP	2,9 ⁸	2,9		151	24	31 mars 2016

⁷ Augmentation de 0,52 \$/h; le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à augmenter les salaires du personnel de première ligne au cours des 3 prochaines années.

⁸ Y compris un rajustement d'équité salariale.

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Family and Children's Services of Frontenac, Lennox and Addington	SCFP	0,3	0,0	Ratification : 500 \$; 1 ^{er} avril 2017 : 1 000 \$ ⁹	160	36	31 mars 2018

Autres services¹⁰

Employeur	Syndicat	Augm. annuelle moyenne de salaire (%)	12 premiers mois	Paiements forfaitaires	Nombre approx. d'employés (Ontario)	Durée de la conv. (mois)	Date d'expiration
Laboratoires Nucléaires Canadiens	Institut professionnel	1,5	1,5		730	24	30 juin 2016
Holiday Inns du Canada Ltée (Intercontinental Toronto Centre)	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce	1,6	1,5		290	48	31 mai 2019

⁹ Les employés à temps partiel reçoivent un montant au prorata selon les heures travaillées.

¹⁰ *** Les renseignements sur les paiements forfaitaires dans tous les tableaux mensuels relatifs aux règlements se fondent sur les clauses prévues dans un document de règlement et comprennent les primes de ratification et de signature (indiquées). Les paiements forfaitaires tenant lieu d'augmentation de salaire ou complétant une augmentation sont aussi compris, avec les dates ou les années visées.

Sommaires de règlements choisis

(Éléments monétaires clés selon les renseignements disponibles)

Cité d'Ottawa et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 503 (3 200 employés)

Décision d'arbitrage rendue relativement à une convention de renouvellement de 2 ans en vigueur du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015

- Augmentations de salaire de 1,93 % la première année et de 2 % la deuxième année.

Université de Toronto (unité 1) et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3902 (4 300 employés)

Décision d'arbitrage rendue relativement à une convention de 44 mois en vigueur du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2017

- Augmentations de salaire de 0,5 % le 1^{er} janvier 2015, de 0,5 % le 1^{er} mai 2015, de 0,5 % le 1^{er} janvier 2016, de 0,5 % le 1^{er} mai 2016, de 0,75 % le 1^{er} janvier 2017 et de 1,0 % le 1^{er} mai 2017.
- L'Université verse au syndicat, au plus tard le 15 mai de chaque année du contrat, 1 050 000 \$ pour le maintien d'un fonds d'aide financière qui sera géré par le syndicat.
- À compter du 1^{er} septembre en 2015, en 2016 et en 2017, l'Université gère un fonds d'aide à la scolarité allant jusqu'à 600 000 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017, à l'intention des employés inscrits à un programme de doctorat (années 5 et 6) ou de maîtrise menant au doctorat (année 2).
- Le 1^{er} septembre en 2015, en 2016 et en 2017, l'Université verse au syndicat 1 045 000 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017 en vue de la création d'une bourse à l'intention des étudiants des cycles supérieurs.
- Amélioration des prestations de soins de santé.

Loblaws Supermarkets Ltée et Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 1000A (13 440 employés)

Convention de renouvellement de 6 ans en vigueur du 2 juillet 2015 au 1^{er} juillet 2021

- Augmentations de salaire aux employés à temps plein et à temps partiel au taux maximal : 0,25 \$ les première et deuxième années, 0,20 \$ la troisième, 0,25 \$ la quatrième, 0,35 \$ la cinquième et 0,40 \$ la dernière année.
- Augmentation additionnelle de 0,25 \$/h appliquée aux taux maximaux le 2 juillet 2017 et le 28 juin 2020 pour les chefs de rayon.
- Paiements forfaitaires de 1 500 \$ pour les employés actifs à temps plein, de 750 \$ pour les employés actifs à temps partiel au taux maximal, et de 350 \$ pour les autres employés à temps partiel qui sont employés à la date de la ratification.
- Paiement forfaitaire de 100 \$ pour les employés à temps partiel qui ne reçoivent pas une augmentation d'au moins 0,25 \$/h.
- Nouvelle lettre d'accord sur le salaire minimum provincial.
- Les employés à temps partiel sont admissibles à un minimum garanti d'heures de travail allant de 20 à 28 heures, selon l'ancienneté et l'importance du rayon.
- Protection du régime à prestations déterminées, donc de la sécurité à la retraite.
- Modification de l'assurance invalidité de longue durée.

Supermarchés Loblaws Ltée, Zehrs Markets, Zehrmart Inc., Great Canadian Food Stores et Real Canadian Superstores, et Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, sections locales 175 et 633 (11 710 employés)

Convention de renouvellement de 6 ans conclue après un arrêt de travail (comtés d'Essex, de Kent et de Lambton seulement) et comme conséquence de la fusion des parties susmentionnées, en vigueur du 2 juillet 2015 au 1^{er} juillet 2021

- Augmentations de salaire aux employés à temps plein et à temps partiel au taux maximal : 0,40 \$ la première année, 0,25 \$ la deuxième, 0,20 \$ la troisième, 0,25 \$ la quatrième et 0,30 \$ les cinquième et sixième années. Paiement forfaitaire de 100 \$ pour les employés à temps partiel admissibles.
- Augmentation additionnelle de 0,25 \$/h les troisième et sixième années pour les chefs de rayon.

Tableau 5 : Principales négociations en cours

Employeur	Syndicat	Lieu	Employés (Ontario)	Date d'expiration
Gouvernement fédéral	AFPC, IPFPC et al.	Tout le Canada	104 000	Dates diverses
Diverses municipalités (sauf commissions des services policiers)	SCFP et al.	Lieux divers	17 000	Dates diverses
Commissions des services policiers	Association des policiers	Lieux divers	9 100	Dates diverses
Hôpitaux	OPSEU, Unifor et al.	Lieux divers	21 500	Dates diverses
Foyers de soins de longue durée	AIIO, SEFPO et al.	Lieux divers	62 000	Dates diverses
Universités	SCFP et al.	Lieux divers	16 400	Dates diverses
Services de développement (CAS, aide à la vie autonome, services)	SCFP, SEFPO et al.	Lieux divers	16 000	Dates diverses
Divers conseils scolaires	AEECA, FEEEO, SCFP et al.	Toute la province	275 850	31 août 2014
Gouvernement de l'Ontario	Police provinciale de l'Ontario, SEFPO,	Toute la province	44 300	31 déc. 2014
Société canadienne des postes (exploitation postale)	Association canadienne des maîtres de poste et adjoints	Tout le Canada	2 000	31 déc. 2014
Air Canada	SCFP	Tout le Canada	3 815	Dates diverses
Motion Picture Studio Production Technicians	IATSE	Toronto	2 200	31 mars 2015
United Parcel Services	Teamsters	Lieux divers	3 242	31 juillet 2015
Franchisés No Frills	Unifor	Lieux divers	1 200	08 juillet 2015

Le 31 juillet 2015, environ 637 conventions, chacune visant 150 employés ou plus, avaient expiré et n'avaient pas été renouvelées.

Tableau 6 : Indice des prix à la consommation (2002 = 100) ¹¹

Lieu	Mai 2015	Juin 2015	Juillet 2015	2012	2013	2014	Depuis le début de l'exercice
Canada	0,9	1,0	1,3	1,5	0,9	1,9	1,0
Ontario	0,9	1,0	1,5	1,4	1,1	2,3	1,3
Toronto	1,2	1,1	1,8	1,5	1,2	2,5	1,6
Ottawa-Gatineau (partie ontarienne)	0,8	0,9	1,4	1,3	1,0	2,0	1,0
Thunder Bay	0,7	0,9	1,3	0,9	0,9	2,2	1,0

Les données de mars, de juin, de septembre et de décembre comprennent les renseignements trimestriels. La classification utilisée dans le présent rapport est fondée sur le Système de classification des secteurs de l'Amérique du Nord (SCIAN 2007).

Les renseignements fournis dans le présent rapport se fondent sur les conventions collectives visant 150 employés ou plus, un corpus représentant 81 % des employés syndiqués de l'Ontario. Les données sur les salaires mentionnées dans le présent rapport sont tirées exclusivement des renseignements communiqués aux Services d'information sur les négociations collectives. Les données du mois courant sont préliminaires. Tous les pourcentages liés aux salaires sont calculés sur le taux de base, sont pondérés par le nombre d'employés et tiennent compte, le cas échéant, des rajustements des IVC calculés selon les taux d'inflation projetés. Les augmentations ne correspondent pas nécessairement à l'augmentation moyenne pour chaque membre de l'unité de négociation.

Le bulletin *Faits saillants des négociations collectives* peut être reproduit et distribué sans restriction. Toutefois, vous devez en indiquer la source : Services d'information sur les négociations collectives.

Le présent document est offert sur le site Web du ministère du Travail à www.labour.gov.on.ca/french/lr. Pour en savoir plus sur le présent rapport ou sur d'autres services, veuillez communiquer avec nous à cbis@ontario.ca ou composer le 416 326-1260.

Conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le ministère du Travail s'efforce de faire en sorte que ses services soient fournis d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance des personnes handicapées. Veuillez indiquer au ministère toute mesure d'adaptation dont vous avez besoin pour qu'il puisse répondre à vos besoins particuliers.

Pour en savoir plus, communiquez avec :
 Services d'information sur les négociations collectives
 400, avenue University, 8^e étage
 Toronto ON M7A 1T7
 Téléphone : 416 326-1260
 Télécopieur : 416 326-1277
 Courriel : cbis@ontario.ca

ISSN 1492-4331

This publication is also available in English.

¹¹ Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente.